

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 septembre 2022

Fermeture temporaire du service d'urgences de l'Hôpital Privé Wallerstein à Arès

Dans un contexte de grandes difficultés relatives aux effectifs de médecins urgentistes, le service d'urgence de l'Hôpital privé Wallerstein n'est plus en mesure, à compter du samedi 1^{er} octobre 2022 à 08h, d'assurer la continuité de l'accueil et des prises en charge des patients dans les conditions prévues par la réglementation.

Afin de garantir la **continuité de fonctionnement de la structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR)**, la direction de l'établissement, en lien étroit avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), a décidé de fermer le service d'accueil des urgences afin de mobiliser ses effectifs sur le service SMUR. La préservation de ce dernier constitue en effet une priorité absolue au regard de sa mission d'intervention, sur régulation médicale du centre 15 (SAMU), auprès de patients dont l'état de santé requiert, de façon urgente, une prise en charge médicale et de réanimation et, le cas échéant, le transport de ces patients vers un établissement de santé.

Bien évidemment, l'ARS prendra toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la qualité des prises en charge d'urgence médicale et veillera à ce que tous les efforts soient fournis en vue de la consolidation de l'équipe médicale permettant ainsi un retour à un fonctionnement normal et sécuritaire dans les meilleurs délais.

A partir de ce samedi 1^{er} octobre 08h, et pour une durée d'un mois, l'Hôpital privé Wallerstein ne pourra donc plus accueillir de patients au sein de son service d'urgences et il convient donc d'être particulièrement vigilant aux bonnes pratiques de recours aux urgences rappelées ci-dessous.

Les services d'urgence des territoires limitrophes, notamment à Lesparre, Arcachon et Pessac, informés de cette fermeture temporaire, seront ouverts conformément à la réglementation.

En outre, afin de répondre aux soins non programmés, **le centre de soins de Lacanau, situé 2 rue Victor Hugo, constitue une réponse utile pour les soins courants ne relevant pas de l'urgence médicale.** Ce centre animé par des professionnels de santé libéraux est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 18h30.

Enfin, la permanence des soins ambulatoires permet d'accéder à des soins de premier recours en dehors des heures d'ouverture des cabinets libéraux, soit de 20h à 0h en jours ouvrés, le samedi à partir de 12h et les dimanches et jours fériés de 8h à 20h. L'accès à cette permanence des soins, assurée par des médecins libéraux, se fait par la régulation du SAMU (15).

| Urgences sous tension : faites le 15

Les urgences ont vocation à prendre en charge les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate. Face à la dégradation de la situation sanitaire, il est important de rappeler à tous qu'avant de se rendre aux urgences, il est préférable de contacter le 15.

L'ARS déploie une campagne de communication et met l'accent sur quelques grands principes contribuant à un recours adapté au système de santé :



1/ En journée, sauf en cas d'urgence, je contacte mon médecin

Il convient de rappeler le rôle pivot du médecin traitant dans le parcours de soins coordonné du patient. En journée, les patients sont invités à contacter, en priorité, leur médecin traitant (sauf en cas d'urgence vitale), afin de ne pas saturer les services d'urgences.

2/ La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, j'appelle le 15

La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, les patients sont invités à contacter le 15 avant d'aller aux urgences. L'appel préalable au 15 permet, grâce à la régulation assurée par des médecins libéraux et hospitaliers, de bien orienter le patient par rapport à son besoin de prise en charge. Ainsi, en fonction de l'analyse de la situation, le patient pourra :

- Bénéficier de conseils médicaux au téléphone ;
- Ou être orienté vers le médecin de garde ;
- Ou être dirigé vers les urgences de l'hôpital ou de la clinique ;
- Ou faire l'objet de l'envoi d'une équipe médicale sur place.

Face à l'urgence, ayons les bons réflexes !

L'application de ces grands principes est de nature à garantir une bonne orientation des patients et à contribuer ainsi à désengorger les services d'urgences, en limitant le nombre de patients se présentant spontanément dans ces services pour des motifs qui ne relèvent pas de l'aide médicale urgente.